

République Française

Département de la  
Seine-et-Marne

Arrondissement de  
Meaux

Commune de  
Méry-sur-Marne

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 20 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 21/04/2026  
ID : 077-217702901-20260420-DEL\_2026\_17-DE



L'an deux mille vingt six, le vingt avril, le conseil municipal légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire

**Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14**

**Présents :**

Sami SEDDIK, Bruno CLEMENT, Elodie ROBERT, Christine SIGAUT, Stéphane ROBERT, Dominique DRIOT, Florence CUGUEN, Jean-Pierre CHARBONNIER, Noëlla MESNIER, Baudouin LALOUX, Patrick DRIOT, Amandine HOUDRY, Hervé CHENAL

**Représentés**

Sylvana CANDELA donne pouvoir à Sami SEDDIK

**Absents :**

Pierre LORANDIN

**Secrétaire de séance : Baudouin LALOUX**

**DEL 2026 17 Affectation du résultat de l'exercice comptable 2025**

Après avoir examiné le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2025, dont les résultats sont conformes au compte de gestion ;

Après avoir rappelé que l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et que le solde disponible peut être inscrit, soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement. ;

Vu le compte administratif de l'exercice comptable 2025 adopté ;

Considérant que l'exercice 2025 clôture sur un excédent de **8 589,64 €** en section de fonctionnement ;

Considérant que le résultat d'investissement est, quant à lui, bénéficiaire de **160 956,96 €** ;

Considérant que l'excédent cumulé des années antérieures est établi à 234 465,25 € en section de fonctionnement et 131 042,93 € en section d'investissement au terme de l'exercice comptable 2025 ;

Considérant l'avis de la commission des finances du 16 avril 2026 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour)***

**Affecte** au budget de la commune, pour l'année 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour un montant de 8 589,64 € à l'article R 002.

**Dit** que le montant total de l'excédent de fonctionnement cumulé est de 243 054,89 €.

**Affecte** au budget de la commune, pour l'année 2026, le résultat d'investissement de l'exercice 2025 pour un montant de 131 042,93 € à l'article R 001.

**Dit** que le montant total du solde d'exécution de la section d'investissement reporté est de 291 999,89 €.

**Dit** que le montant des restes à réaliser de la section d'investissement est de 148 100,00 €.

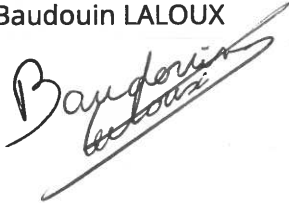
**Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

**Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance**

Baudouin LALOUX



**Le Maire**

Sami SEDDIK



Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.